

**Tout d'abord, les élus CGT vous souhaitent à toutes et tous, salariés SLS, intérimaires et prestataires, une excellente année 2026 !**

Ce début d'année marque l'entrée en vigueur de 2 accords et 1 avenant, **TOUS signés par la CGT**. A savoir l'accord télétravail et statut tuteur (propre à la production) ainsi que l'avenant à l'accord compétitivité et système d'horaire individualisé.

## Télétravail régulier

2 formules  
**1 jour fixe/semaine**  
ou  
**10 jours fixes ou flexibles/mois - max 2 jours/semaine**

(Avenant au contrat)

Comme vous le savez tous, la CGT est une nouvelle fois signataire du nouvel accord sur **le télétravail**.

Pour résumer la situation, la direction a répondu favorablement aux demandes de notre organisation syndicale ; ainsi, ce nouvel accord est plus avantageux que le précédent pour les salariés SLS.

Certains mettront en avant les moyens financiers supplémentaires par de la signature de cet avenant.

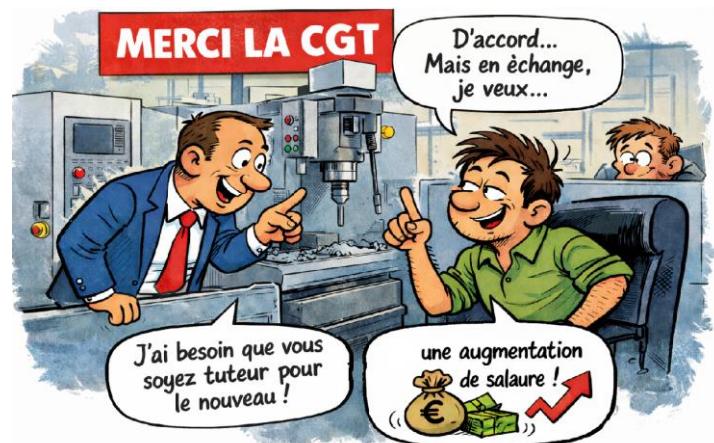
**Pour la CGT, nous attirons particulièrement l'attention des futurs télétravailleurs sur la « Formule B » du télétravail régulier. Cette formule permet en effet aux salariés de définir à l'avance leurs jours de télétravail !**

Nous profitons de ce message pour remercier tous les salariés qui nous ont transmis leurs retours et suggestions d'amélioration, comme par exemple la demande de jours occasionnels supplémentaires.

**Pour l'accord tuteur**, il faut souligner que sans le travail de la CGT, ce statut n'aurait jamais vu le jour chez SLS. En effet avec l'entrée en vigueur de la NCC et l'affectation à des classes d'emploi très inférieures à leurs compétences, il a été exigé des salariés de la production, par des argumentations des plus farfelus, l'obligation de former les nouveaux arrivants et la menace de sanctions s'ils venaient à le refuser.

La signature de ce nouvel accord permet plusieurs choses :

- Une vraie reconnaissance du tutorat
- Un parcours de formation des tuteurs et tutorés bien élaborés
- L'accès à des formations pour les tuteurs
- Être volontaire pour devenir tuteur au travers d'un engagement écrit



**En résumé ce que cela change : possibilité de refuser à être tuteur car c'est bien sur la base du volontariat.**

Grâce à cette notion « d'obligation » imposant au tuteur de s'engager par écrit, celui-ci se voit reconnaître la possibilité de négocier une compensation financière. Certes, à ce stade, il s'agit d'une reconnaissance financière individuelle ; toutefois, la CGT continuera de revendiquer la mise en place d'une mesure collective pour l'ensemble des tuteurs. Il est indispensable, pour garantir la transmission des savoirs et des compétences, que de nombreux salariés puissent répondre à cette mission ; celle-ci doit donc être reconnue à sa juste valeur, y compris financièrement.

**Concernant l'avenant temps de travail**, s'il faut souligner une amélioration des horaires pour les équipes, nous appelons les salariés à la journée à être particulièrement vigilants concernant la possibilité de ne pas travailler le vendredi après-midi. L'esprit de l'accord les dispense d'une présence sur ce créneau en ayant au préalable eu l'accord de leur manager. Afin de faciliter le suivi des acceptations ou des refus de ces CH, **la CGT demande aux salariés en journée de poser d'ores et déjà tous les vendredis après-midi qu'ils souhaitent ne pas travailler**.

Si un manager refuse un CH, peu importe la raison, il faut que cela soit notifié dans l'outil GTA. Il en va de même pour tous les congés...

Cet avenant a été signé pour une durée de 2 ans et la CGT n'aura aucun scrupule à ne pas réengager sa signature si l'esprit de l'accord n'est pas respecté.

**En l'état actuel et tout en étant vigilante, la CGT suspend donc l'appel à la grève de 1h en fin de poste le mercredi et le vendredi et de ¼ d'heure à la journée le samedi.**

## ROAD-SHOW 2026

Comme chaque année, la direction vient faire son show ou plutôt son road-show.

La CGT de Bidos a proposé à notre directeur général une visite du site avec les yeux de la CGT. A ce jour et après avoir relancer cette proposition ... toujours aucune réponse !!!!

Parce que la réalité ne se vit pas sur scène, mais dans les ateliers, les bureaux, chaque jour. **La CGT n'attend pas le road-show pour agir.**

La CGT n'attend pas ce rendez-vous de communication pour poser les **bonnes questions**.

**Toute l'année, dans toutes les instances** CSE, CSEC, commissions, réunions officielles comme informelles.. la CGT porte la **voix des salariés**, interpelle la direction et **formule des revendications claires**.

Derrière le décor, la réalité du travail, elle, ne change pas.

- Pression accrue sur les équipes
- Effectifs insuffisants
- Polyvalence imposée
- Salaires qui ne suivent ni l'inflation ni les efforts demandés
- Conditions de travail dégradées dans les ateliers avec aujourd'hui l'explosion du travail de nuit

Pendant que la direction communique, les salariés, eux, produisent, forment, dépannent et font tourner l'usine.

Nous rappellerons que :

- l'engagement des salariés mérite une reconnaissance réelle, pas symbolique ;
- les compétences et la transmission du savoir ont un coût, et ce coût doit être assumé ;
- la performance ne peut pas reposer éternellement sur les mêmes, sans contrepartie ;
- les décisions doivent se prendre avec les salariés, pas contre eux.



**La CGT ne confond pas communication et dialogue social.**

**Le dialogue social, ce sont des actes, des moyens, des engagements tenus.**

**Salariés, ne restez pas spectateurs.**

**Votre parole compte.**

**La CGT sera là pour la relayer.**